

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE



CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

TECHNICIEN EN PROGRAMMATION

Enseignement secondaire supérieur du troisième degré

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le 21 septembre 2017

TECHNICIEN EN PROGRAMMATION

I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau 4 du Cadre francophone des certifications.

II. CHAMP D'ACTIVITES

Le technicien en programmation participe/développe un projet d'application informatique pour un client ou une entreprise selon des besoins fonctionnels clairement identifiés et un cahier des charges.

Il assure les différentes fonctions suivantes :

- ◆ l'installation et la mise en œuvre d'un système informatique sur le site de l'entreprise ou chez le client,
- ◆ la maintenance, le diagnostic de pannes et interventions techniques sur des ensembles relevant de la micro-informatique et des réseaux d'ordinateurs, le support aux utilisateurs (helpdesk),
- ◆ la participation à des projets de développement informatique.

Il sera aussi une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique tout en veillant à respecter les règles de déontologie professionnelle (respect du secret professionnel, de la confidentialité).

Le technicien en programmation exerce son métier sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique ou chef de projet.

III. TACHES

Dans le respect des règles d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement,

- ◆ développer des programmes et des applications dans un langage informatique spécifique ;
- ◆ développer une application en relation avec une base de données ;
- ◆ développer une application dans un environnement bureautique ;
- ◆ participer à l'installation et la configuration d'un système informatique ;
- ◆ résoudre des problèmes techniques (maintenance, dysfonctionnements, des mises en conformité techniques ...) ;
- ◆ utiliser des commandes de logiciels couramment rencontrés tels que traitement de texte, tableur, gestionnaire de base de données, moteur de recherche, messagerie ... ;
- ◆ rédiger des documents et supports techniques à destination des utilisateurs ;
- ◆ appliquer une stratégie de recherche documentaire ;
- ◆ décoder et exploiter des documents techniques rédigés en français et en anglais ;
- ◆ s'adapter à des nouveaux langages de développement informatique ainsi qu'à son évolution technique.

IV. DEBOUCHES

- ◆ Organismes publics, parastataux et privés,
- ◆ Entreprise de tout type et de toute taille,
- ◆ Indépendant (dans le respect de la législation en vigueur).